

Délibération n° 2018-107

OBJET : ELECTION DE DEUX REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS POUR LES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS ET DE MONTLHÉRY AU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES RN20

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	76
Présents	:	59
Présents et représentés	:	69
Votants	:	69

Le mercredi 27 juin 2018, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 21/06/2018, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2018-107

M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saullx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Franck GAUDART

Mme. Patricia VINCENT donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU

Mme. Michèle DESCAMPS donne pouvoir à M. Jean ROZNOWSKI

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA

Délibération n° 2018-107

Mme. Ouiam HAMMAN donne pouvoir à M. Paul LORIDANT
 Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE
 Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE donne pouvoir à Mme. Rafika REZGUI
 Mme. Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
 M. Grégoire de LASTEYRIE donne pouvoir à M. Pierre COSTI
 M. Christian PAGE donne pouvoir à M. Patrice GILBON

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Pierre COSTI

Objet : ELECTION DE DEUX REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS POUR LES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS ET DE MONTLHÉRY AU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES RN20

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Michel BOURNAT.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2016-184 du Conseil communautaire du 6 avril 2016 portant création d'un syndicat mixte ouvert d'études de la RN20 entre le Conseil départemental de l'Essonne, la Communauté d'agglomération Cœur Essonne et la Communauté Paris-Saclay et approbation de ses statuts constitutifs ;

VU la délibération n°2016-213 du Conseil communautaire du 25 mai 2016 portant adhésion et désignation des représentants au sein du Syndicat Mixte d'Études RN20 ;

CONSIDERANT les statuts du Syndicat Mixte d'Études RN20 ;

CONSIDERANT le courrier du Maire de la commune de Montlhéry, en date du 1^{er} juin 2018, demandant le remplacement de M. Thierry SUTTER, en tant que délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte d'Études RN20, compte-tenu de l'évolution des équilibres politiques au sein du Conseil municipal ;

CONSIDERANT la demande du Maire de la commune de Ballainvilliers demandant le remplacement de Mme Marie-Josèphe LECOMTE en tant que délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte d'Études RN20, compte-tenu de l'évolution des équilibres politiques au sein du Conseil municipal ;

CONSIDERANT qu'il convient dès lors d'élire dès lors deux nouveaux délégués suppléants, en remplacement de M. Thierry SUTTER et de Mme Marie-Josèphe LECOMTE au sein du Syndicat Mixte d'Études RN20 ;

CONSIDERANT la candidature de M. Denis DURAND, conseiller municipal de la commune de Montlhéry, pour siéger en qualité de délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte d'Études RN20 ;

CONSIDERANT la candidature de M. Jean-Louis CHINZI, conseiller municipal de la commune de Ballainvilliers, pour siéger en qualité de délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte d'Études RN20 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour désigner les deux délégués suppléants pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte d'Études RN20 ;
2. DESIGNER pour représenter la Communauté Paris-Saclay au sein du comité syndical du Syndicat Mixte d'Études RN20 pour les communes de Ballainvilliers et de Montlhéry ;
 - M. Denis DURAND
 - M. Jean-Louis CHINZI

Délibération n° 2018-107

3. PRECISE que la délibération n°2016-213 du 25 mai 2016 portant désignation des représentants titulaires et suppléants demeure inchangée concernant la désignation des autres délégués.

Fait et délibéré le mercredi 27 juin 2018
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (69 VOIX)

69 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouïam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, M. Gilles GOBRON, M. Olivier SEGBO, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Chrystel LEOEUF, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

Délibération n° 2018-107

0 CONTRE :
0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20180627-lmc124108-DE-1-1

Date AR Préfecture :

16/07/18

- Affichée / Publiée le 16/07/2018

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.